

M. Driss (Tunisie)

comme un témoignage d'amitié, le veto de l'un des trois pays occidentaux au Conseil de sécurité lorsque se posera la question de l'admission de la Guinée-Bissau à l'Organisation des Nations Unies. Mais il y a certainement des amitiés qui ne peuvent aller à l'encontre des principes admis et perpétuer l'injustice et l'agression.

C'est dire que certains pays ont des moyens efficaces pour alléger les souffrances d'un peuple qui lutte et continuera à lutter afin de mettre un terme à l'occupation étrangère. Ces pays ne peuvent agir autrement. Il serait vain pour eux de se retrancher derrière une argumentation archaïque et juridique, car c'est un fait indéniable que le nouveau gouvernement investi par le peuple de Guinée-Bissau possède tous les attributs d'un gouvernement légal et souverain. Il exerce en effet un contrôle incontestable sur une grande partie du territoire. Il est établi avec le consentement du peuple et il jouit de la confiance de la grande majorité des habitants de ce pays. Enfin, ce gouvernement se déclare prêt à respecter la Charte des Nations Unies et à assumer ses obligations envers les autres Etats. Il est réconfortant de voir les dirigeants du nouvel Etat s'adresser aux Nations Unies, qui se doivent d'appuyer leur cause sans réserve.

Il ne nous reste plus, dans ces conditions - et ce, pour tous les pays soucieux de la paix dans le monde et du respect d'autrui - qu'à assurer l'application de la résolution 2908 (XXVII), adoptée par l'Assemblée générale. Dans cette résolution, l'Assemblée :

"Prie ... tous les Etats, ainsi que les institutions spécialisées et les autres organismes des Nations Unies, d'apporter une aide morale et matérielle à tous les peuples qui luttent pour leur liberté et leur indépendance dans les territoires coloniaux et à ceux qui vivent sous la domination étrangère - en particulier aux mouvements de libération nationale des territoires d'Afrique..."

C'est désormais pour nous une obligation d'apporter toute l'aide et tout le soutien nécessaires à la jeune République de Guinée-Bissau pour ses programmes de reconstruction nationale et de développement. C'est d'ailleurs l'objet d'un projet de résolution dont mon pays est coauteur.

M. Driss (Tunisie)

Nul ne peut se soustraire à l'obligation d'aider cette jeune république. Il y a des gens qui crient à la face du monde leur soif de liberté et de justice. Il faut les aider à se dégager du joug du colonialisme et à rompre ce cercle infernal d'incompréhension dont certains continuent à les entourer.

Nous n'avons jamais vu un débat où une cause a été entendue avec autant d'unanimité. L'Assemblée, à mon jugement, est unanime à demander que les droits de la Guinée-Bissau soient reconnus. Un seul pays refuse ce droit : le Portugal. Ce n'est qu'une question de temps : demain, la Guinée-Bissau sera parmi nous.

M. EHSASSI (Iran) (interprétation de l'anglais) : Il y a 17 ans, dans une partie de l'Afrique colonisée reconnue plus tard par les Nations Unies en tant que territoire de la Guinée-Bissau et des îles du Cap-Vert administré par le Portugal, une lutte réelle et enthousiasmante a commencé. C'était là l'effort politique pacifique d'un peuple qui avait retrouvé sa conscience nationale malgré une présence coloniale séculaire et toutes les pressions défavorables qu'elle exerçait sur les droits fondamentaux de l'homme et sur toutes les libertés.

Le peuple de la Guinée-Bissau avait pris la décision historique de s'engager à libérer sa patrie sous l'étendard du PAIGC - Parti africain pour l'indépendance de la Guinée (Bissau) et des îles du Cap-Vert.

L'histoire de ces 17 années de lutte pour la libération, l'indépendance et la dignité humaine du peuple de la Guinée-Bissau n'est que trop connue de l'Assemblée. C'est l'histoire des souffrances et des sacrifices, mais aussi celle des victoires et des réalisations d'un peuple qui avait pris sa décision et s'était organisé sous la conduite d'un mouvement politique progressiste pour obtenir sa liberté et assurer son avenir - un avenir exempt des fléaux de la domination coloniale, de la répression et de l'exploitation de l'homme par l'homme.

Il convient peut-être de souligner un aspect particulier de la lutte du PAIGC, le parti qui a été si bien constitué grâce au dévouement et à l'abnégation d'hommes tels qu'Amilcar Cabral, qui en fut le secrétaire général.

A partir de septembre 1956, date de la fondation du parti, en passant par les événements du commencement des années 1960 jusqu'au jour de la proclamation de l'indépendance, l'un des aspects très importants de la lutte a été le réalisme qui a toujours marqué le mouvement de libération de la Guinée-Bissau - réalisme en ce

M. Ehsassi (Iran)

sens qu'il y avait eu, au début, un mouvement politique pacifique en vue d'assurer l'indépendance et la libération nationales, un premier pas dans la bonne direction après quelque cinq siècles de domination et d'exploitation coloniales.

Mais quelle a été la réaction des colonialistes? Constatant que la volonté de la population de la Guinée-Bissau d'obtenir ses droits légitimes s'était raidie, les colonialistes portugais ont décidé d'étouffer les aspirations justes et légitimes de ceux qui s'étaient unis sous la bannière du PAIGC.

M. Ehsassi (Iran)

L'intransigeance des colonialistes portugais n'a pu endiguer le processus irréversible de libération d'une nation dont la conscience politique a été la base essentielle de sa détermination de réaliser ses aspirations nationales. Le seul résultat en a été l'évolution inéluctable du mouvement pacifique en une lutte de survie contre les forces du mal qui, loin d'être satisfaites de la répression, avaient entrepris une vaste campagne de répression policière et militaire.

En décembre 1962, la voix du PAIGC, représentant authentique des véritables aspirations du peuple de la Guinée-Bissau et des îles du Cap-Vert, s'est fait entendre ici, au Siège des Nations Unies, deux ans après que l'Assemblée générale eut adopté la Déclaration historique sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux. Cette résolution, qui posait les principes de droit international destinés à définir le statut de tous les territoires non autonomes et dépendants et les droits inaliénables des peuples coloniaux du monde entier, réaffirmait l'illégalité des assertions creuses des colonialistes portugais à l'égard de ce qu'ils voulaient bien appeler leurs "provinces d'outre-mer". Le regretté et courageux dirigeant du PAIGC s'est fait une fois de plus l'écho de l'attitude réaliste de son parti dans les propositions qu'il avait avancées aux fins de négociations avec la délégation portugaise pour trouver une solution pacifique propre à mettre fin à l'affrontement armé.

Dix ans plus tard, en octobre 1972, la voix de la raison, fondée sur des faits irréfutables, a de nouveau retenti à l'Assemblée générale. Dans une déclaration remarquable, à la veille de la victoire définitive de son peuple, Amilcar Cabral a demandé une fois de plus un règlement pacifique propre à arrêter les opérations militaires perpétrées par le Portugal pour prolonger son agression illégale.

Mais l'impuissance rageuse des autorités colonialistes a poussé celles-ci à un autre crime. S'efforçant de s'opposer aux forces irrésistibles du changement, elles ont espéré écraser le mouvement de libération et de dignité en assassinant le fondateur et l'organisateur du PAIGC. Cependant, le déroulement des événements depuis juin 1973 et l'historique proclamation d'indépendance par le peuple de Guinée-Bissau ont montré que ce projet infâme avait échoué.

M. Ehsassi (Iran)

Au cours des dix dernières années de la lutte de la Guinée-Bissau pour sa libération et son indépendance, les Nations Unies n'ont cessé d'examiner la question. Plusieurs résolutions réaffirmant les droits inaliénables des peuples de la Guinée-Bissau et des autres territoires sous administration portugaise à l'auto-détermination et à l'indépendance ainsi que la légitimité de la lutte de ces peuples pour réaliser ces droits ont été adoptées.

Le refus du Portugal de donner suite aux décisions des Nations Unies et son refus persistant d'honorer les obligations internationales qui découlent de la Charte ont fait régner un sentiment d'impuissance de même qu'une profonde inquiétude quant à l'avenir des territoires dominés par le Portugal. Ce sentiment a été intensifié par la politique d'obstruction de certains Etats Membres qui ont décidé d'appuyer la position des colonialistes au lieu d'entendre la voix de la conscience telle qu'elle s'est exprimée maintes fois dans les résolutions de l'Assemblée générale.

Cependant, même le sentiment d'impuissance de l'Organisation mondiale n'a pu retarder le processus inévitable de décolonisation et de libération des masses qui avaient souffert sous le joug colonial portugais mais qui étaient bien décidées à se libérer.

Il est temps que les Nations Unies portent leur attention sur la nature véritable de l'agression portugaise contre le peuple et le territoire de la Guinée-Bissau et agissent de manière réaliste. A ce propos, certains faits, comme le rapport de la mission spéciale qui s'est rendue dans les régions libérées avant la déclaration d'indépendance et les rapports de groupes impartiaux de journalistes, de cinéastes, de politiciens, d'hommes de science, d'écrivains, d'artistes et de photographes de nationalités diverses qui ont visité le pays de leur propre initiative devraient aussi être pris en considération.

Le prompt retrait des forces portugaises du territoire de Guinée-Bissau nous semble être exigé par l'immense majorité des Membres de notre Organisation et il est temps que les Nations Unies s'opposent à toute tentative de saper leur décision en aidant le peuple de Guinée-Bissau à réaliser sa pleine indépendance.

Il convient également de faire des efforts, au sein du système des Nations Unies, afin d'aider la Guinée-Bissau dans ses programmes de reconstruction et de développement.

L'Iran, qui fait partie du Comité de la décolonisation depuis qu'il existe, a été en mesure d'évaluer de près la situation qui règne en Guinée-Bissau et dans les îles du Cap-Vert de même que dans les autres territoires coloniaux d'Afrique et d'ailleurs. En décidant de soutenir la juste cause du peuple de Guinée-Bissau, ma délégation a songé aux efforts collectifs des divers organes des Nations Unies qui s'occupent de décolonisation et, notamment, aux efforts faits au cours des deux dernières années et qui ont beaucoup contribué à éclairer l'opinion publique aux Nations Unies et dans le monde.

Pour conclure, ma délégation espère que les autres Etats Membres accorderont également leur appui et leur soutien à la cause de la justice et aux principes de la Charte des Nations Unies sur la base de faits et de réalités qui ont été établis par les organes appropriés des Nations Unies.

M. OSMAN (Egypte) (interprétation de l'anglais) : C'est un honneur pour ma délégation que de saluer en cette haute instance l'accession à l'indépendance de la République soeur de Guinée-Bissau, que mon pays a reconnue dès sa proclamation. L'Egypte, vous le savez, est coauteur de la demande d'inclusion à l'ordre du jour du point à l'examen, à savoir "Occupation illégale par les forces portugaises de certains secteurs de la République de Guinée-Bissau et actes d'agression commis par elles contre le peuple de la République".

Par cet acte, la délégation égyptienne a réaffirmé la position qu'elle avait toujours adoptée eu égard à la décolonisation, à l'indépendance des peuples en lutte pour leur liberté, à la résolution 1514 (XV) "Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux", et au respect des droits de l'homme et de la dignité humaine.

Prenant la parole aujourd'hui pour célébrer cet événement mémorable et saluer la naissance du nouvel Etat de Guinée-Bissau après des années de lutte héroïque, l'Egypte souhaite la bienvenue à ces véritables fils de l'Afrique qui, du fait qu'ils ont exercé leur droit intrinsèque à la libre détermination, ont brisé les chaînes que leur avaient imposées les colonialistes portugais, rappelant au Portugal que l'esclavage disparaîtra aussi de l'Angola et du Mozambique.

En ce jour, on ne saurait oublier notre frère, feu Amilcar Cabral, ancien Secrétaire général du PAIGC, qui a consacré sa vie à la cause de l'indépendance de son peuple. Notre joie aurait été plus grande encore s'il avait vécu pour marquer avec nous cette heure historique. Mais Amilcar Cabral, mort il y a quelques mois, est toujours vivant dans le souvenir de chacun de nous. Ses actes, ses pensées et l'esprit qui animait sa lutte demeureront toujours présents pour guider tous ceux qui poursuivent le combat contre le colonialisme, le racisme et l'occupation étrangère en Angola, au Mozambique et ailleurs.